

DÉLIBÉRATION du Conseil Municipal

Envoyé en préfecture le 16/11/2018

Reçu en préfecture le 16/11/2018

Affiché le

ID : 085-218502342-20181116-2018_63-DE

Ville de Saint-Jean-de-Monts

Le huit novembre deux mille dix-huit à 20 heures 30, le Conseil municipal légalement convoqué le trente et un octobre deux mille dix-huit, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence d'André RICOLLEAU, Maire.

Étaient présents :

MM. André RICOLLEAU, Véronique LAUNAY, Miguel CHARRIER, Marie-Claire BRETHER-CHAILLOU, Jean-Yves GABORIT, Nicole PLESSIS, Bruno LEROY, Nadine PONTREAU, Marc GUYON, Michel ALLEGRET, Gérard MILCENDEAU, Mireille RICOLLEAU, Jacky BETHUS, Marie BERNABEN, Michel COURANT, Dominique PELLOQUIN, Annie LE BIAVANT, Astrid CHEVALIER, Grégory JOLIVET, Virginie BERTRAND, Alain ROUSSEAU, Daniel CAILLAUD, Yves MATHIAS, Eric BRONDY, Gianna CANNELLE formant la majorité des membres en exercice.

Absent et avait donné procuration :

Mme. Mireille GLORION

Mme Virginie BERTRAND a été élue secrétaire.

Service

Saint-Jean-de-Monts

DÉLIBÉRATION N° 2018_63 DU 08/11/2018

OBJET : Conventions d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique

VU l'article L.2122-21 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 17 décembre 2009 relative à la lutte contre la fracture numérique ;

VU le Schéma Directeur Territorial de l'Aménagement Numérique de la Vendée adopté le 1^{er} décembre 2011 et complété le 29 juin 2012 ;

VU la création d'un Groupement d'Intérêt Public Vendée Numérique par la délibération n°5 du 26 novembre 2015 qui gère le déploiement de la FTTH sur la Vendée ;

CONSIDÉRANT l'intérêt de développer la FTTH sur le territoire de Saint-Jean-de-Monts, conformément aux orientations présentées par Vendée Numérique le 19 avril 2016 ;

Rapporteur : M JOLLIVET Grégory, conseiller municipal délégué,

EXPOSÉ

Dans le cadre du déploiement de la fibre sur le territoire de Saint-Jean-de-Monts, la Gendarmerie Nationale, située au 23 boulevard du Maréchal Leclerc, va être équipée d'un réseau fibre optique très haut débit par Vendée Numérique. Les occupants conservent le choix du fournisseur d'accès.

Afin de définir les modalités d'installation, de gestion, d'entretien et de remplacement des lignes électroniques, il convient de signer une convention à intervenir entre la Ville de Saint-Jean-de-Monts et le Groupement d'Intérêt Public Vendée Numérique.

Compte tenu des enjeux et des investissements, la convention est prévue pour une durée de 25 (vingt-cinq) ans à compter de sa signature.

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'installation, gestion, entretien et remplacement de lignes de communications électroniques à très haut débit en fibre optique avec le Groupement d'Intérêt Public Vendée Numérique ;

Envoyé en préfecture le 16/11/2018

Reçu en préfecture le 16/11/2018

Affiché le

ID : 085-218502342-20181116-2018_63-DE

- **DIT** que la convention est conclue pour une durée de 25 ans (vingt-cinq ans) à compter de sa signature, et renouvelable tacitement pour la même durée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout autre document concernant cette affaire.

SLO
Saint-Jean-de-Monts

Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an susdits, et ont, après lecture, signé tous les membres présents.

A Saint-Jean-de-Monts, le 13 novembre 2018

Le Maire,




André RICOLLEAU

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE PAR LE MAIRE
COMPTÉ TENU DE SON DÉPÔT EN
SOUS-PRÉFECTURE,

LE

ET DE LA PUBLICATION,

LE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nantes-6, allée de l'Île Gloriette-44041 Nantes cedex – dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception à l'autorité de contrôle conformément aux articles R 46 à R 65, R 102 et R 104 du Code des tribunaux administratifs et cours administratives d'appel.